



Communiqué

Le Directoire

Paris, 2 octobre 2009

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement du Fonds rendue publique en juin dernier, le Conseil de surveillance du FRR a créé un Comité, chargé d'assister le Conseil de surveillance dans l'exercice de ses missions relatives à la définition, au suivi de la mise en œuvre et à l'adaptation de l'allocation stratégique.

Le rôle et la composition de ce comité sont explicités dans la délibération jointe. Le Comité est composé des personnalités suivantes :

- au titre des organisations syndicales de salariés : M. Jean-Christophe Le Duigou
- au titre des organisations d'employeur : M. Alain Leclair
- au titre de représentant du Ministère de l'Economie : M. Hervé de Villeroché
- au titre de personnalités qualifiées : MM. Jean-Louis Beffa et Raoul Briet

Le Président du Conseil de surveillance, Raoul Briet, et le Président du Directoire, Augustin de Romanet, ont désigné les deux personnalités qui à titre d'experts, assisteront le Comité dans les travaux qui seront les siens. Il s'agit de :

- Monsieur Bertrand Jacquillat, professeur des universités à l'Institut d'Etudes politiques de Paris ;
- Monsieur Marc de Scitivaux, économiste

Contact presse :

Telephone : 01 58 50 99 86

Site internet : www.fondsdereserve.fr

Délibération relative à la création du Comité stratégie d'investissement et modifiant la composition du Comité d'investissement responsable

Article 1er

Un article complémentaire est inséré dans le règlement intérieur du FRR, rédigé comme suit :

« Article CS.8 Comité stratégie d'investissement

Il est créé un Comité stratégie d'investissement chargé d'assister le Conseil de surveillance dans l'exercice de ses missions relatives à la définition, au suivi de la mise en œuvre et à l'adaptation de l'allocation stratégique.

A cette fin, il examine le reporting trimestriel présenté par le Directoire sur les résultats de la gestion du portefeuille de référence, les perspectives économiques et financières infra annuelles, les risques de court et moyen terme qui peuvent avoir un impact sur la trajectoire de long terme du Fonds.

Il se prononce sur les propositions du Directoire visant à modifier la part relative des deux portefeuilles de « performance » (actions, immobilier, matières premières) et de « taux ».

Il prépare la revue annuelle du Conseil relative au portefeuille de référence et de ses modalités de gestion et le saisit, en tant que de besoin, de toute adaptation de celle-ci qu'il estimerait utile dans l'intervalle.

Le Comité se réunit au minimum 4 fois par an. Il peut en outre être saisi par le Directoire en urgence de toute question nécessitant un examen rapide.

Le Comité est composé de cinq membres:

- d'un membre du collège représentant les organisations syndicales de salariés
- d'un membre du collège représentant les organisations syndicales d'employeurs
- d'un membre du collège des représentants de l'Etat
- des deux membres du collège désignés au titre des personnalités qualifiées.

Il est assisté dans ses travaux par un minimum de deux experts reconnus pour leurs compétences et leur expérience en matière financière. Ces experts désignés conjointement par le Président du Directoire et le Président du Conseil de surveillance peuvent participer, sans voix délibérative, aux travaux du Comité.

Le Comité est présidé par le Président du Conseil de surveillance et, en cas d'empêchement, par le second membre du collège désigné au titre des personnalités qualifiées.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. »

Article 2 :

Le deuxième alinéa de l'article CS. 7 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

« Le Comité est composé du Président du Conseil de surveillance, d'un membre du collège représentant les organisations syndicales de salariés et d'un membre du collège représentant les organisations syndicales d'employeurs. Il peut s'adjoindre le concours de deux personnalités externes qualifiées et, en tant que de besoin, de prestataires de services. Il se réunit à l'initiative de son Président. Le Directoire prépare les travaux du Comité et assure son secrétariat. »